

JOURNAL OFFICIEL

DES

COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

30 SEPTEMBRE 1965

ÉDITION DE LANGUE FRANÇAISE

8^e ANNÉE N° 161

SOMMAIRE

COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

RÈGLEMENTS

- Règlement n° 136/65/CEE de la Commission, du 29 septembre 1965, prorogeant le règlement n° 162/64/CEE relatif à la restitution applicable à certaines exportations vers les États membres des produits transformés à base de céréales et de riz* 2617/65

INFORMATIONS

LA COMMISSION

FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT

65/434/CEE :

- Avis d'appel d'offres n° 444 lancé par la République togolaise pour un projet financé par la C.E.E. — Fonds européen de développement* 2618/65

65/435/CEE :

- Avis d'appel d'offres n° 445 lancé par le territoire des Comores pour un projet financé par la C.E.E. — Fonds européen de développement* 2619/65

ANNUAIRE « SIDÉRURGIE » 1964

L'annuaire « Sidérurgie » est un complément du bulletin bimestriel « Sidérurgie » de l'Office statistique. Il est, comme ce dernier, quadrilingue et comprend les deux parties suivantes :

Première partie : Statistiques courantes, où on a repris, avec la même numérotation, les données annuelles du Bulletin bimestriel. Les données portent si possible sur la période 1954—1963.

Deuxième partie : Supplément. Celui-ci comprend, soit des données historiques, soit des données qui ne paraissent qu'occasionnellement dans les « Notes statistiques » du Bulletin bimestriel ou dans les « Informations statistiques » de l'O.S.C.E.

Le prix de vente de ce fascicule annuel est de FF 12,50 (FB 125,—).

Il peut être obtenu auprès des bureaux de vente et d'abonnement indiqués à la quatrième page de la couverture du présent Journal officiel.

COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT N° 136/65/CEE DE LA COMMISSION

du 29 septembre 1965

prorogeant le règlement n° 162/64/CEE relatif à la restitution applicable à certaines exportations vers les États membres des produits transformés à base de céréales et de riz

LA COMMISSION DE LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE,

vu le traité instituant la Communauté économique européenne,

vu le règlement n° 19 portant établissement graduel d'une organisation commune des marchés dans le secteur des céréales ⁽¹⁾,

vu le règlement n° 16/64/CEE du Conseil, du 5 février 1964, portant établissement graduel d'une organisation commune du marché du riz ⁽²⁾,

vu le règlement n° 141/64/CEE du Conseil du 21 octobre 1964 relatif au régime des produits transformés à base de céréales et de riz ⁽³⁾, et notamment son article 14 paragraphe 2,

considérant que le règlement n° 162/64/CEE de la Commission du 29 octobre 1964, limitant le montant maximum de la restitution applicable aux exportations vers les États membres de certains produits transformés à base de céréales et de

riz ⁽⁴⁾, modifié et prorogé par le règlement n° 38/65/CEE ⁽⁵⁾, n'est applicable que jusqu'au 30 septembre 1965 ;

considérant que la situation économique en fonction de laquelle ce régime a été établi, n'a pas subi de modifications sensibles, et que les mesures arrêtées ont permis, en général, une évolution satisfaisante des échanges ; qu'il convient en conséquence de le proroger ;

considérant que les mesures prévues au présent règlement sont conformes à l'avis du Comité de gestion des céréales,

A ARRÊTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT :

Article unique

A l'article 3 du règlement n° 162/64/CEE la date du 30 septembre 1965 est remplacée par celle du 31 janvier 1966.

Le présent règlement entre en vigueur le 1^{er} octobre 1965.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à Bruxelles, le 29 septembre 1965.

Par la Commission

Le président

Walter HALLSTEIN

⁽¹⁾ JO n° 30 du 20. 4. 1962, p. 933/62.

⁽²⁾ JO n° 34 du 27. 2. 1964, p. 574/64.

⁽³⁾ JO n° 169 du 27. 10. 1964, p. 2666/64.

⁽⁴⁾ JO n° 173 du 31. 10. 1964, p. 2739/64.

⁽⁵⁾ JO n° 50 du 29. 3. 1965, p. 733/65.

INFORMATIONS

LA COMMISSION

FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT

Avis d'appel d'offres n° 444 lancé par la République togolaise pour un projet financé par la Communauté économique européenne — Fonds européen de développement

(65/434/CEE)

Convention : 108/F/TO/S

Projet : 11.22.108

Objet :

Fournitures rendues à pied d'œuvre des mobiliers et matériels nécessaires à l'équipement de cinq cours complémentaires dans la république du Togo. Les fournitures sont réparties en 4 lots :

Lot n° 1 : mobiliers en bois (tabourets, porte-manteaux, bureaux, tables, armoires, etc.) ;

Lot n° 2 : mobiliers métalliques (meubles-classeurs, armoires, lits, etc.) ;

Lot n° 3 : mobiliers mixtes (tables-bancs, chaises, tables, fauteuils, bureaux, etc.) ;

Lot n° 4 : matériels divers (coffres-forts, réfrigérateurs à pétrole et électriques, seaux à pansements, vitrines à instruments).

Chaque participant peut présenter des offres pour un seul, plusieurs ou la totalité des lots.

Lieu de livraison :

Fournitures rendues à pied d'œuvre à :

- Tsevié, à 35 km environ au nord de Lomé, capitale de la République togolaise,
- Palimé, à 110 km environ au nord-ouest,
- Bassari, à 360 km environ au nord-ouest,
- Lama Kara, à 400 km environ au nord-ouest,
- Dapanga, à 600 km environ au nord-ouest.

Estimation :

18.000.000 de francs C.F.A., pour fournitures rendues aux lieux de livraison ci-dessus mentionnés (équivalant à environ 73.000 U.S. dollars).

Il est porté à la connaissance des soumissionnaires éventuels que les paiements relatifs à ces équipements peuvent être effectués directement dans la monnaie du pays du siège du bénéficiaire du marché.

Délai d'exécution :

5 mois, pour l'ensemble des équipements rendus à pied d'œuvre.

Les soumissions,

en langue française, devront être déposées ou parvenir par pli recommandé adressé à M. le Président de la commission consultative des marchés, présidence de la Répu-

bligue togolaise à Lomé avant 11 heures (heure locale) du jour fixé pour leur ouverture qui aura lieu le 30 décembre 1965 à 15 heures (heure locale) au palais du gouvernement à Lomé (Togo).

Le dossier d'appel d'offres,

en langue française, peut être obtenu sur demande adressée à la direction de l'enseignement du Togo, service de la documentation pédagogique, B.P. 339 à Lomé (Togo), au prix de 4.000 francs C.F.A. Ce montant doit être versé au compte chèque postal n° 004 à Lomé du trésorier-payeur du Togo, ou envoyé par chèque bancaire certifié payable dans la République togolaise, au même nom. L'envoi du dossier sera effectué par avion, franco de port, après réception de la somme indiquée ci-dessus.

Consultation du dossier d'appel d'offres :

1. Direction de l'enseignement à Lomé (Togo) ;
2. Commission de la Communauté économique européenne, direction générale du développement de l'outre-mer, 56, rue du Marais, Bruxelles 1 ;
3. Ambassade de la République togolaise, 8, rue Alfred-Roll, Paris 17^e ;
4. Services d'information des Communautés européennes à :
Bonn, Zitellmannstraße 11,
La Haye, Alexander Gogelweg 22,
Luxembourg, 18, rue Aldringer,
Paris 16^e, 61 rue des Belles-Feuilles,
Rome, Via Poli 29.

Renseignements supplémentaires :

M. le Chef de la documentation pédagogique de l'enseignement à Lomé.

La participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions à toutes personnes physiques et morales ressortissant des États membres ou des pays et territoires d'outre-mer associés à la Communauté économique européenne.

**Avis d'appel d'offres n° 445 lancé par le territoire des Comores pour
un projet financé par la Communauté économique européenne — Fonds
européen de développement**

(65/435/CEE)

Appel d'offres : 2/TP/65

Convention : 318/AC

Projet : 311.31.03

Objet :

Construction d'une formation sanitaire à Foubani, dans l'île de la Grande-Comore. L'ensemble des travaux comprend la construction d'un dispensaire, d'un pavillon d'hospitalisation de 30 lits, de deux logements, d'une maternité, d'un bloc cuisine, d'un abri pour groupe électrogène, galeries et passages couverts entre bâtiments (surface couverte totale : 1.600 m² environ).

Le présent appel d'offres ne porte que sur les travaux de construction proprement dits. L'équipement technique et le mobilier de la formation sanitaire feront l'objet d'un appel d'offres à lancer ultérieurement.

Estimation :

50.000.000 de francs C.F.A. (équivalant à environ 202.000 U.S. dollars).

Il est porté à la connaissance des soumissionnaires éventuels qu'ils peuvent indiquer dans leur soumission le pourcentage dont ils désirent le paiement direct dans la monnaie du pays de leur siège social.

Délai d'exécution :

18 mois.

Les soumissions,

en langue française, devront parvenir par pli recommandé avec accusé de réception, à M. le Directeur du service des travaux publics à Moroni (Grande-Comore) au plus tard le 30 décembre 1965 à 12 heures locales.

Le dossier d'appel d'offres,

en langue française, peut être obtenu sur demande adressée à M. le Directeur du service des travaux publics à Moroni (Grande-Comore) au prix de :

- 8.000 francs C.F.A. pour documents à expédier à Madagascar,
- 10.000 francs C.F.A. pour documents à expédier en Europe et dans les pays associés.

Dès réception de la somme correspondante indiquée ci-dessus, payable par mandat à joindre à la demande, établi au nom de M. le Trésorier payeur des Comores et portant la mention « Paiement d'un dossier d'appel d'offres n° 2/TP/65 — pour versement au compte : Fonctionnement des bureaux de la direction des travaux publics de territoire », le dossier sera envoyé franco par avion ou par le moyen de transport le plus rapide.

Le prix du dossier retiré sur place est 6.000 francs C.F.A.

Consultation du dossier d'appel d'offres :

1. Bureau du directeur du service des travaux publics à Moroni (Grande-Comore) ;
2. Commission de la Communauté économique européenne, direction générale du développement de l'outre-mer, 56, rue du Marais, Bruxelles 1 ;
3. Services d'information des Communautés européennes à :
 - Bonn, 18, rue Aldringer,
 - La Haye, Alexander Gogelweg 22,
 - Luxembourg, 18, rue Aldringer,
 - Paris XVI^e, 61, rue des Belles-Feuilles.
 - Rome, Via Poli 29,

Renseignements supplémentaires :

Service des travaux publics à Moroni (Grande-Comore).

La participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions à toutes les personnes physiques et morales ressortissant des États membres et des États et pays d'outre-mer associés à la Communauté économique européenne.

RAPPORTS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES EURATOM

VIENNENT DE PARAÎTRE :

- EUR 2161 f — R. Nicks, N. Papmehl, H. Penkuhn,
G. Perlini, C. Pleinevaux,
C. Manduchi, G. Zago
*Étude expérimentale de la propagation
de neutrons monoénergétiques dans l'eau* FF 12,50 FB 125,—
- EUR 2171 i — G. P. Caligiuri
Calfugen FF 5,— FB 50,—
- EUR 2190 f — A. Bahbout, S. Orlowski
*« Reference Design » d'une centrale Orgel
de 250 MWe* FF 8,50 FB 85,—
- EUR 2206 f — *Enquête-pilote sur la qualification et les
besoins en personnel scientifique et tech-
nique qualifié dans le secteur des activités
nucléaires en Belgique* FF 12,50 FB 125,—
- EUR 2209 e — H. J. Born
*The Mechanism of Molecule Formation by
Nuclear Fission and Subsequent Processes
in Solid Mixtures* FF 4,— FB 40,—

Tous les rapports Euratom et le périodique « Euratom-Information » qui les signale au fur et à mesure de leur publication, sont en vente aux bureaux de vente et d'abonnement indiqués à la quatrième page de la couverture.